EdificeS
Agences immobilières

HONORAIRES DE VENTE

Les honoraires d'agence seront à la charge du VENDEUR ou de l'ACQUEREUR en fonction du mandat signé par le(s) mandant(s).

Les honoraires applicables dans le cadre de la transaction immobilière sont :

Jusqu'à 30 000 euros de 20 % maximum du prix de vente.
de 30 001 euros à 100 000 euros 15 % maximum du prix de vente.
Au-delà de 100 000 euros 10 % maximum du prix de vente.

Les honoraires affichés sont exprimés toutes taxes comprises (TVA de 20%)

HONORAIRES DE LOCATION SIMPLE À USAGE D'HABITATION

Les honoraires applicables dans le cadre de la location d'un bien à usage d'habitation sont :

À la charge du bailleur	À la charge du locataire
Rédaction du bail : 8 euros / m2 maximum	Rédaction du bail : 8 euros / m2 maximum
Rédaction état des lieux : 3 euros / m2 maximum	Rédaction état des lieux : 3 euros / m2 maximum

Les honoraires affichés sont exprimés toutes taxes comprises (TVA de 20%)

HONORAIRES DE LOCATION DE LOCAUX PROFESSIONNELS

30 % maximum TTC du loyer annuel hors charge à la charge du preneur

HONORAIRES POUR REDACTION BAIL PARKING / GARAGE / BOX

200 euros TTC (TVA incluse 20%)

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

6% TTC (à la charge du bailleur) des sommes encaissées
(TVA incluse 20%)

AVIS DE VALEUR

Sans mise en vente dans l'agence : 150 euros TTC (TVA incluse 20%) par bien estimé

REDACTION D'UN AVENANT

150 euros TTC (TVA incluse 20%)

Le détail des honoraires mentionnés ci-dessus, ainsi que ceux relatifs à nos autres prestations, est disponible en agence et consultable sur demande.